



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taux

Question écrite n° 41745

Texte de la question

Mme Segolene Royal appelle l'attention de M. le ministre de l'economie et des finances sur la demande d'un certain nombre d'entreprises du sport qui souhaitent l'application du taux reduit de TVA (5,5 p. 100) au droit d'utilisation des installations sportives. Beaucoup de loisirs sont deja assujettis a ce taux reduit. Elle lui demande s'il envisage de faire beneficier aussi le secteur economique du sport de cette mesure conforme a la directive europeenne de 1992.

Texte de la réponse

L'application du taux reduit aux operations figurant dans l'annexe H de la sixieme directive ne constitue pour les Etats membres qu'une simple faculte. Dans le contexte budgetaire actuel, il parait difficile de prevoir une telle mesure.

Données clés

Auteur : [Mme Royal Ségolène](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41745

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 1996, page 4049

Réponse publiée le : 16 septembre 1996, page 4932